

OPTIMISER LA GESTION DES SINISTRES DDE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA085	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1917,00 €

LIEUX ET DATES:

PARIS

- Du 10/06/2025 au 11/06/2025

OBJECTIFS

- Appliquer les règles de droit commun dans le gestion des sinistres dégât des eaux afin de pouvoir déterminer les responsabilités et exercer les recours, hors convention
- Adopter une démarche méthodologique dans l'instruction des sinistres dégâts des eaux, en droit commun

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

 $Inscrivez-vous \ \grave{a}\ la\ session\ et\ indiquez-nous\ la\ modalit\'e\ de\ participation\ que\ vous\ souhaitez\ par\ mail\ \grave{a}\ \underline{moinscriptions@ifpass.fr}$

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants s'entraînent à partir de cas pratiques pour déterminer les responsabilités. Ils s'appuient sur les décisions arbitrales de la profession, sur le code civil et la jurisprudence.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Identifier les obligations des parties lors d'un sinistre dégâts des eaux
- 1. Obligations pesant sur le bailleur
- 2. Obligations pesant sur le preneur
- B. Relations juridiques dans un immeuble en copropriété
- 1. Responsabilité extra contractuelle visée au code civil
- 2. Loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis
- C. Adopter une démarche méthodologique dans l'instruction des sinistres dégâts des eaux en droit commun
- 1. Causalité et responsabilité
- 2. Notion de force majeure dans les sinistres dégâts des eaux
- 3. Expertise
- D. Identifier les obligations des parties : les dispositions du code civil relatives aux obligations des entreprises
- 1. Responsabilité de droit commun
- 2. Louage d'ouvrage, prestation de service, contrat d'entreprise
- 3. Construction d'ouvrage
- 4. Contrat de vente

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours:

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation MRH - MRI - MRP confirmés Gestionnaires protection juridique

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à <u>mo-inscriptions@ifpass.fr</u> au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1917,00 € Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 03/12/2025 à 15:24